

bourdon & associés

AVOCATS

William BOURDON
Bertrand REPOLT
Vincent BRENGARTH
Avocats associés

Marie-Laure DUFRESNE-CASTETS
Tahicia JOLY
Colomba GROSSI
Rodolphe CHAUVET
Claire BIANZINA
Nicolas BUSIN
Avocats

T. 01 42 60 32 60 - F. 01 42 60 19 43

contact@bourdon-associes.com

Monsieur Volker Türk

Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits
de l'homme
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits
de l'homme (HCDH)
Palais des Nations, CH-1211
Genève 10
SUISSE

Paris, le 2 septembre 2026

Lettre recommandée / transmission électronique

Copie à : Monsieur Ibrahima Sory II Tounkara, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Guinée — Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Conakry, République de Guinée

Objet : Signalement urgent — Découverte d'une fosse commune contenant six corps à Allasoyah (préfecture de Forécariah, République de Guinée) — Demande de saisine des procédures spéciales et d'enquête internationale indépendante

Monsieur le Haut-Commissaire,

Nous avons l'honneur de vous saisir personnellement, en notre qualité de Conseils du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), mouvement citoyen guinéen fondé en 2019, dissous par un arrêté des autorités de transition en août 2022 mais dont l'action se poursuit, notamment par la voix de ses membres réfugiés et de ses relais au sein de la société civile guinéenne.

La présente est adressée en copie à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Guinée, afin qu'il soit informé sans délai des démarches entreprises par le FNDC auprès de votre Haut-Commissariat et mis en mesure d'y répondre utilement.

Paris, le 3 juin 2026

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle

156, rue de Rivoli
75001 PARIS

www.bourdon-associes.com
Toque R 143

Le 24 août 2026, six corps ont été découverts dans une fosse commune en forêt, au lieu-dit Allassoyah, sous-préfecture relevant de la préfecture de Forécariah, à une centaine de kilomètres de Conakry. Les six victimes, de sexe masculin, présentaient les mains liées et les yeux bandés. Les corps ont été transportés à l'hôpital préfectoral de Forécariah, où des autopsies auraient été annoncées.

Cette découverte n'est pas isolée : une première fosse commune avait déjà été mise au jour dans la même région en octobre 2025, sans qu'aucune enquête n'ait, à notre connaissance, permis d'identifier les victimes ni d'établir les circonstances de leur mort ou les responsabilités éventuelles.

Le parquet de Forécariah a annoncé l'ouverture d'une enquête judiciaire. Plusieurs organisations de la société civile guinéenne, dont Tournons la Page Guinée, ainsi qu'une vingtaine d'organisations non gouvernementales africaines, ont publiquement demandé que cette enquête soit menée avec le concours d'experts médico-légaux indépendants, nationaux et internationaux, afin de garantir l'identification certaine des victimes et la détermination des causes du décès.

Nous appelons votre attention sur le contraste saisissant entre, d'une part, l'émotion exprimée par des acteurs tiers — la diplomatie française a ainsi publiquement demandé que l'enquête soit menée « en toute indépendance et en toute transparence » — et, d'autre part, le silence des plus hautes autorités guinéennes, qui ne se sont à ce jour livrées à aucune communication publique de nature à rassurer les familles des victimes et l'opinion guinéenne.

Ce silence, mis en regard de la récurrence de ce type de découvertes dans la même zone géographique et de l'absence de résultats tangibles de l'enquête ouverte en octobre 2025, nourrit des suspicions légitimes quant à la volonté réelle des autorités de transition de faire toute la lumière sur ces événements, et quant à une possible implication, directe ou indirecte, de services ou d'agents relevant de l'appareil sécuritaire de l'État dans les faits ayant conduit à la mort de ces six hommes.

Nous soulignons que ces suspicions, que nous formulons avec toute la prudence requise en l'absence, à ce stade, de conclusions médico-légales et judiciaires établies, sont partagées par de nombreux acteurs de la société civile guinéenne et africaine, et qu'elles justifient à elles seules qu'une instance indépendante de l'appareil judiciaire national soit en mesure d'exercer un regard extérieur sur le déroulement de l'enquête.

Ces événements s'inscrivent dans un contexte plus large de rétrécissement continu de l'espace civique en République de Guinée depuis la prise du pouvoir par les autorités militaires de transition en septembre 2021, dont nous rappelons brièvement les principaux jalons :

- la dissolution arbitraire, en août 2022, du FNDC, qualifié de « groupement de fait », décision dont notre mouvement conteste le fondement juridique ;
- l'enlèvement, le 9 juillet 2024, à leur domicile de Conakry, de MM. Oumar Sylla (dit Foniké Menguè), coordinateur national du FNDC, et Mamadou Billo Bah, coordinateur de la mobilisation du FNDC et de Tournons la Page Guinée, par des hommes armés et cagoulés identifiés comme appartenant aux forces spéciales et à la gendarmerie nationale ; plus de deux ans après leur disparition, leur sort et le lieu où ils se trouvent demeurent inconnus,

malgré plusieurs communications adressées par des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, restées sans réponse du Gouvernement guinéen ;

- la multiplication des arrestations arbitraires, détentions et actes d'intimidation visant des membres du FNDC, de Tournons la Page Guinée et, plus généralement, des défenseurs des droits humains, journalistes et opposants politiques ;
- des mesures répétées de fermeture ou de suspension de médias indépendants et de restriction de la liberté d'expression et de manifestation pacifique.

C'est dans ce contexte d'impunité persistante que la découverte de cette nouvelle fosse commune doit, selon nous, être appréciée : elle ne saurait être traitée comme un fait divers isolé, mais comme un signal supplémentaire de la détérioration continue de la situation des droits humains en Guinée, à laquelle la communauté internationale ne peut demeurer indifférente.

Au vu de ce qui précède, nous sollicitons respectueusement du Haut-Commissariat qu'il veuille bien :

- saisir sans délai, sous votre autorité, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales compétents — Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires — aux fins d'une communication urgente auprès des autorités guinéennes ;
- demander instamment aux autorités guinéennes que l'enquête ouverte par le parquet de Forécariah soit menée avec le concours d'experts médico-légaux indépendants, y compris internationaux, et que ses conclusions soient rendues publiques ;
- proposer aux autorités guinéennes un appui technique du Haut-Commissariat, notamment médico-légal et d'observation, pour garantir l'indépendance et la crédibilité des investigations ;
- relancer formellement les autorités guinéennes sur le sort de MM. Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah, disparus depuis le 9 juillet 2024, et sur l'absence de réponse aux communications antérieures des procédures spéciales ;
- procéder à un examen d'ensemble, dans le cadre approprié (Examen périodique universel ou toute autre procédure pertinente), de la dégradation de la situation des défenseurs des droits humains et de la société civile en République de Guinée.

Nous restons à votre disposition pour vous communiquer tout élément complémentaire utile à l'instruction de ce signalement et vous prions d'agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'expression de notre haute considération.

William BOURDON

Vincent BRENGARTH

Pièces jointes : revue de presse relative à la découverte du 24 août 2026

Copie : Monsieur Ibrahima Sory II Tounkara, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Guinée